

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

26 09 23

L'an 2023, le 3 octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien (maire), M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, , Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy.

Représentés par procuration : Mme OUCI Mokhtaria (par Mme BERTRAND), M. FORGEZ Pascal (par Mme DUCARNE), M. BOURGE Jimmy (par Mme COLNOT), Mme CATTELOT Anne-Laure (par Mme Anne Lise HUBIERE), M. LEMMEN Felix (par M. ROUSSELLE), M. LESCUT Franck (par M. Bruno VION), M. LEFUR Philippe (par Mme MENET)

Absents excusés : M. BLARET Jean, M. PEROT Loïc, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

OBJET : Participation financière des communes au « plan Mercredi »

Le « Plan Mercredi » a été créé en septembre 2021 afin de prendre en charge les enfants âgés de 03 à 11 ans à la journée suite au diagnostic partagé et validé par les élus et techniciens de la 3CA dans le cadre de la Convention Territorial Globale pour apporter une réponse pour les familles du Territoire ainsi qu'une continuité de service après la crèche.

Maintenant à l'analyse des familles qui fréquentent le « Plan Mercredi », il s'avère que pour 60% d'entelles, elles n'habitent pas la commune d'Avesnes sur Helpe ce qui pose une réflexion sur la répartition des charges de fonctionnement pour les enfants des communes extérieures qui bénéficient d'un service sans en avoir les contraintes de fonctionnement, de responsabilité et surtout financière.

Une place extérieur « Plan Mercredi » coût 1 000euros par enfant et par an à la commune d'Avesnes-sur Helpe sachant que ce type de service est unique sur le Territoire de la 3CA.

Monsieur le Maire propose que les communes extérieures versent une participation financière à hauteur du coût estimé 1 000€ par enfants et par an afin d'assurer la continuité d'accueil des enfants.

Monsieur le Maire précise que la centralité de la ville d'Avesnes et la qualité des services proposés attirent la population extérieure à Avesnes pour autant par respect pour les avesnois et leur imposition, il est normal de prioriser la population avesnoise. Les communes extérieures ne mettent pas en place ces actions en raison de leur coût, une participation de celles-ci semble légitime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le maire à solliciter une participation financière à hauteur du coût estimé 1 000€ par enfants et par an aux communes extérieures
- autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire

Publié sur le site le 05 octobre